

Assurance-chômage—Loi

apporter des changements à l'ancienne loi. Mais nous nous rendons compte que finalement ce sont les membres de la Commission avec le ministre qui rédigeront les règlements, lesquels ne seront pas adoptés par la Chambre et changeront toute l'interprétation du bill.

J'ai un exemple provenant de ma circonscription en ce qui a trait aux travailleurs agricoles. La loi originale traitait les travailleurs de ce secteur comme tous les autres travailleurs industriels ou commerciaux. Par l'article 57 du règlement, fait par les technocrates et le ministre, on oblige les travailleurs agricoles à travailler un minimum de 25 jours ouvrables pour un gain minimum de \$250 avant de leur concéder l'admissibilité. J'ai toujours été convaincu que ce règlement était établi sur une base volontaire. Aujourd'hui, le ministre m'apprend qu'il est maintenant obligatoire et que ces 25 jours doivent être travaillés pour le même employeur, ce qui est encore plus grave, et ce qui n'apparaît même pas d'ailleurs dans l'article 57 du règlement relatif à l'assurance-chômage.

Je dis au ministre que c'est là induire les travailleurs en erreur, en plus de laisser croire aux citoyens que cet article fait partie de la loi. Et je veux lui dire que certains de ces fonctionnaires renseignent mal les travailleurs à ce sujet en leur disant que c'est la loi, alors que ce n'est qu'un vulgaire règlement. Cependant, le ministre, en réponse à ma question, a dit que ce règlement lui avait été suggéré par les Fédérations des agriculteurs, mais je lui ferai remarquer qu'après avoir communiqué avec des associations provinciales, j'ai la preuve que, lorsqu'une ou deux associations ont accepté, le règlement est devenu un choix volontaire. Lorsque le ministre l'a rendu obligatoire, ces dernières n'ont pas été consultées alors que la majorité d'entre elles sont opposées à l'article 57 tel qu'il est rédigé aujourd'hui.

Je veux demeurer honnête et je veux que le gouvernement le soit envers tous mes concitoyens. Je jure que je n'accepterai pas de voir plus de 100 de mes concitoyens, qui vont actuellement travailler en Ontario depuis des années, aux récoltes des fruits et légumes, se voir refuser l'accès aux prestations d'assurance-chômage. Et dire que durant les années . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui, à l'occasion de mon premier discours à la Chambre, au sujet d'un des domaines où les carences de gestion de notre économie sont les plus graves, le régime d'assurance-chômage. Le déficit du régime va se monter à presque un cinquième du déficit annuel global du gouvernement pour cette année. Il est dû à un concours de facteurs, dont le plus important est de loin les tragiques erreurs de la politique économique des dix dernières années, erreurs qui ont contrarié les aspirations des Canadiens d'un océan à l'autre; erreurs qui ont en outre accentué encore davantage, politiquement et économiquement, nos différences régionales.

L'énorme déficit du régime d'assurance-chômage est également causé par la conception désastreuse du régime lui-même.

[M. Gauthier (Roberval).]

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons souvent réclamé une refonte du régime, de façon à mettre fin aux abus. Nous avons à maintes reprises rappelé qu'il fallait réduire les déficits. Nous parlions de mesures de restriction bien longtemps avant le repentir in extremis du premier ministre (M. Trudeau).

En outre, la refonte du système permettrait d'économiser plus d'argent sans causer autant de misères. Ce n'est pas, à mon avis, les malheureuses modifications proposées ici qui remédieront à la situation; elles ne feront que mettre dans le pétrin des milliers de gens, victimes de l'incurie du gouvernement.

Comment se sont créés les problèmes actuels? A la fin des années 1960, on estimait, en général, que les prestations n'étaient pas assez généreuses et que certains prestataires n'étaient pas loin de l'extrême pauvreté. Après 30 ans de prospérité financière presque exagérée, le gouvernement apportait donc toute une série de modifications au régime. Il élargissait le champ des prestations, augmentait la protection accordée, relevait le montant des prestations, augmentait également le montant du revenu assurable, réduisait la période de référence et changeait ses méthodes de financement. Ces spectaculaires modifications de 1971 étaient d'une portée presque renversante. Mais l'histoire a démontré qu'elles reposaient malheureusement sur une conception désastreuse.

De récents sondages d'opinion publique révèlent qu'une très forte proportion de la population, ordinairement plus de 80 p. 100 et tout récemment 88 p. 100, croit que le programme d'assurance-chômage prête à des abus généralisés. Je suis arrivé tout récemment à la Chambre des communes après avoir fait campagne pendant plus de six mois. Je puis confirmer que c'est ce que pensent la plupart des gens. J'ai demandé aux gens au cours de réunions intimes et de rencontres publiques pourquoi ils croyaient que les abus étaient si répandus. La réponse m'a renversé. Au cours d'une période d'à peu près trois mois, toutes les personnes à qui j'ai posé la question m'ont dit qu'elles connaissaient personnellement quelqu'un qui avait abusé du système. Elles connaissaient personnellement quelqu'un qui avait touché des prestations d'assurance-chômage tout en gagnant un autre revenu en espèces, ou qui avait touché des prestations d'assurance-chômage sans se chercher sérieusement du travail. Le public croit que le programme d'assurance-chômage a prêté et prête encore à des abus généralisés.

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour supprimer ces abus? Il a essayé plusieurs fois de rafistoler les principes établis dans le bill de 1971. Il a essayé de lancer des campagnes de publicité pour convaincre les Canadiens qu'il y avait très peu d'abus. Il a aussi essayé de lancer des campagnes de publicité pour convaincre les tricheurs que tricher n'était pas patriotique.

Je suis actuaire, et je fais partie d'une poignée d'actuaire au Canada qui ont en fait établi les coûts et les plans de régimes de protection de revenus. C'est un domaine rempli de pièges, et il a été démontré maintes et maintes fois dans bien des pays qu'un régime de protection des revenus mal conçu donne lieu à des abus généralisés.